



Procès-verbal du Conseil Municipal du 07/05/2026 à 19 h 30

Membres présents :

Christophe GAVAZZI, Adeline DUC, Jean RAMON, Véronique PLACET, Grégory BOULANGER, Manon DUC, Sylvie LAVABRE, Célia NICOLAS, José VELASCO

Membres Absents :

Jean-Claude PAYTA

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	
1	Désignation du secrétaire de séance	
2	Clôture du procès-verbal du 23 Avril 2026	
3	Aménagement de la place du Lavoir - résultats de la consultation - choix des entreprises	
4	Désignation et proposition des membres de la commission de contrôle des listes électorales	
5	Participation communale aux travaux 2025 de l'AFR - amortissements	
6	Organisation du 14 juillet 2026	
7	Médaille communale à Nicole Martin - réception du 30 Mai	
8	informations et questions diverses.	

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Sylvie LAVABRE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 23 Avril 2026 :

Suite à l'envoi par courriel du procès-verbal de la précédente séance du 23 Avril 2026, aucune observation n'est formulée. Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2026/22 : Aménagement de la place du Lavoir - résultats de la consultation - choix des entreprises

Suite au lancement de la consultation des entreprises le 13 mars 2026 clôturée le 10 avril 2026, M. le Maire donne connaissance à l'assemblée du rapport du maître d'oeuvre :

- 5 entreprises ont répondu au lot n° 1 (voirie -réseaux divers - espaces verts) = Dossot Frères ; Guintoli ; Roger Martin ; Roussey ; TV Val de Seine.
- 1 entreprise a répondu au lot n° 2 (maçonnerie) = Dossot Frères.

Il rappelle qu'une prestation supplémentaire éventuelle a été demandée sur le lot n° 1 concernant le remplacement d'une conduite amiante-ciment (canal d'amenée d'eau au lavoir).

Selon les critères définis dans la délibération du 05 mars 2026, le classement des offres du lot n° 1 se fait comme suit : (à noter que les 6 offres sont toutes supérieures à l'estimation établie par le maître d'oeuvre)

Entreprises	prix = 40 %	valeur technique = 30 %	Décision certifiée exécutoire Reçue par le représentant de l'Etat le 12.05.2026 Publiée ou notifiée le 12.05.2026		
DOSSOT FRERES	10.00	9.00	8.75	9.55	1
GUINTOLI	6.99	9.00	3.75	6.62	6
ROGER MARTIN	8.30	9.50	10.00	9.17	2
ROUSSEY	8.99	9.50	8.75	9.07	3
ROUSSEY (variante)	8.34	9.50	8.75	8.81	4
TP VAL DE SEINE	8.49	9.50	5.00	7.74	5

Quant au lot n° 2, M. le Maire propose de revoir le système de muret prévu à la base en maçonnerie traditionnelle afin de réaliser une économie et s'aligner sur la prévision budgétaire.

Par ailleurs, des devis ont été demandés pour la réalisation d'un branchement d'eau potable avec regard, l'extension du réseau d'électricité et de l'installation d'éclairage public pour la pose d'une borne escamotable et d'un luminaire, ainsi que pour l'inspection vidéo des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise DOSSOT FRERES, mieux disante sur le lot n° 1 pour un montant de 120.499,72 € HT, incluant la prestation supplémentaire éventuelle,
- **DECIDE** de déclarer le lot n° 2 infructueux, pour les raisons évoquées ci-dessus,
- **ACCEPTE** les devis :
 - du SDDEA d'un montant de 2.392,46 € HT pour la réalisation d'un branchement d'eau potable,
 - de Débouch'Visio.net d'un montant de 831,00 € HT pour l'inspection vidéo des réseaux ,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité
 Pour : 9 voix
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0
 voix

Décision certifiée exécutoire
 Reçue par le représentant de l'Etat le 12.05.2026
 Publiée ou notifiée le 12.05.2026

Délibération n° 2026/23 : Désignation et proposition des membres de la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture, concernant le renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales. Celles-ci se composent de 3 membres titulaires, nommés pour une durée de 6 ans :

- un conseiller municipal
 - un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat sur proposition du Maire,
 - un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire sur proposition du Maire,
- et de leur suppléant respectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** parmi les conseillers municipaux, Mme Sylvie LAVABRE, titulaire et M. Jean RAMON, suppléant,
- **PROPOSE** à M. le Représentant de l'Etat de conserver le délégué titulaire en place, Mme Dominique RUELLE, et de lui ajouter un suppléant, M. David CHEVALLOT-BEROUX,
- **PROPOSE** à M. le Président du Tribunal Judiciaire de conserver le délégué titulaire en place, Mme Monique PERROT, et de lui ajouter un suppléant, M. Félix BACZKIEWICZ.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Délibération n° 2026/24 : Participation communale aux travaux 2025 de l'AFR - amortissements

Suite aux travaux réalisés par l'Association Foncière en 2025 et à la convention passée avec la Commune, une participation communale de 20 % a été versée à l'AFR pour un montant de 13.287,92 € qu'il convient aujourd'hui d'amortir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'amortir la participation communale versée à l'AFR en 2025 d'un montant de 13.287,92 € sur une année, soit sur l'année 2026,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026,
- **AUTORISE** M. le Maire à exécuter la présente décision.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 9 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire Reçue par le représentant de l'Etat le 12.05.2026 Publiée ou notifiée le 12.05.2026

Informations diverses

Festivités du 14 juillet

Les festivités se dérouleront comme chaque année : jeux, vin d'honneur, repas des chasseurs, feu d'artifice. La retraite aux flambeaux sera remise en place.

Médaille communale à Nicole MARTIN - réception du 30 mai

Une réception amicale sera organisée le samedi 30 mai 2026 à 11 h 00 à la salle polyvalente afin d'honorer Mme Nicole MARTIN à titre posthume. Les invitations seront lancées dès que possible.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 04 Juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 30.

La Secrétaire de séance,
Sylvie LAVABRE

Le Maire,